

Je suis heureux de voir que le gouvernement a répondu à la résolution en question et a prêté l'oreille à des propositions semblables formulées dans des réunions communautaires qui se sont tenues dans tout le pays.

Le mois dernier, le gouvernement a lancé sa campagne «Achetez canadien». Elle tend à inciter les Canadiens à réexaminer la qualité et l'éventail des produits que nous fabriquons au Canada.

Il s'agit là d'une initiative importante. Nos fabricants réagissent aux pressions de la concurrence et améliorent la qualité de leurs produits, et ce programme met cela en lumière.

Je suis persuadé que cette initiative va inciter les gens à encourager le plus possible les entreprises de leurs voisins et amis.

* * *

LES DROITS DE L'HOMME

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le 3 avril, un éminent défenseur des droits de l'homme, Ajit Singh Bains, a été arrêté en Inde.

Ce juge à la retraite et actuel président de l'organisme de défense des droits de l'homme au Pendjab a été jeté en prison et privé de son droit à un procès en bonne et due forme selon les principes de la primauté du droit.

De plus, la police a confisqué de précieux documents concernant son travail dans le domaine des droits de l'homme.

Cet incident a suscité la réprobation de la communauté internationale. Avant son arrestation, trois députés canadiens représentant les trois partis à la Chambre avaient, en janvier, rencontré M. Bains en Inde. C'est une insulte pour le Parlement canadien qu'on ait par la suite arrêté cet homme.

On ne peut méconnaître le véritable intérêt que la World Sikh Organization porte aux droits de l'homme chez tous les peuples. Le carnage se poursuit au Pendjab, en Chine et dans beaucoup d'autres parties du monde.

J'exhorte la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à faire connaître au gouvernement indien, dans les termes les plus énergiques possibles, la désapprobation du Canada à l'égard des violations continuelles des droits de l'homme et à réclamer la libération immédiate. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Don Valley-Est.

Article 31 du Règlement

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, la plupart des emplois sont créés par les petites entreprises, et pourtant, la plupart d'entre elles ne peuvent obtenir de prêts de la banque.

S'il tient vraiment à ce que les banques, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance-vie accordent aux petites entreprises une ligne de crédit et des prêts pour les stocks, au lieu de simplement leur consentir des prêts entièrement garantis par l'actif, le gouvernement doit prêcher par l'exemple.

Malheureusement, à l'heure actuelle, la Banque fédérale de développement applique exactement la même politique d'octroi de prêts que les banques à charte.

Nous ne pouvons nous attendre à ce que les banques, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance-vie prêtent aux petites entreprises, si la Banque fédérale de développement, qui est censée être le prêteur de dernier recours du gouvernement, ne le fait pas.

Actuellement, l'aide que la BFD accorde aux petites entreprises semble se fonder sur la théorie suivante: leur tenir la tête sous l'eau jusqu'à ce qu'elles maîtrisent bien leur respiration.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, 1992 marque le 50^e anniversaire du débarquement de Dieppe, qui a eu lieu le 19 août 1942. J'ai eu l'honneur, en avril, de compter parmi ceux qui se sont rendus au cimetière canadien de Dieppe pendant un séjour en France organisé pour les cérémonies du 75^e anniversaire de Vimy.

Je voudrais aujourd'hui inciter le gouvernement à tenir compte des requêtes suivantes, formulées par les anciens combattants de Dieppe.

Tout d'abord, le timbre commémoratif qui soulignera le 50^e anniversaire devrait être émis avant le 19 août plutôt qu'en novembre, tel que prévu maintenant.

Deuxièmement, les prisonniers de guerre de Dieppe devraient être admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Troisièmement, les troubles de stress post-traumatique devraient être reconnus comme une invalidité ouvrant droit à pension.